Préface des fiches de données de sécurité

Date d'émission 14.03.2006

remplace toutes les versions précédentes

Dénomination commerciale	BANARIL SC
Design Code	A7513H
AGI Code	0101881
Dénomination commerciale	BANARIL SC
MSDS: Version/Date	**Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE,Version 1.0, mis à jour le: 15.07.2005**

Fournisseur	Syngenta Agro AG CH-8157 Dielsdorf Suisse Téléphone siège social +41 44 855 88 11 Télécopie siège social +41 44 855 87 13
Information sur le produit	Téléphone (heures de bureau) +41 44 855 88 11
Numéro d'urgence	**145** ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence
Fabricant	BASF Aktiengesellschaft D – 67056 Ludwigshafen Deutschland

Fiche de données de sécurité

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE
Date / mise à jour le: 15.07.2005 Version: 1.0
Produit: **BANARIL SC**

747 00 H
(30134312/SDS_CPA_EU/FR)
date d'impression 13.03.2006

1. Identification de la substance/préparation et de la société

BANARIL SC

Société:
BASF Aktiengesellschaft
67056 Ludwigshafen
Unternehmensbereich Pflanzenschutz
Téléphone: 0621-60-79321/ 79145
Téléfax numéro: 0621-60-79519
adresse E-Mail: Produktinformation-Pflanzenschutz@basf.com

Renseignements en cas d'urgence:
Téléphone: +49-1802273 112
Téléfax numéro: 0621-60-92664

2. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, herbicide, suspension concentrée (SC)

Composants dangereux

pendiméthaline
Teneur (W/W): 17.4 %
Numéro CAS: 40487-42-1
Numéro-CE: 254-938-2
Numéro INDEX: 609-042-00-X
Symbole(s) de danger: Xi, N
Phrase(s)-R: 43, 50/53

Chlorotoluron
Teneur (W/W): 26.1 %
Numéro CAS: 15545-48-9
Symbole(s) de danger: Xn, N
Phrase(s)-R: 40, 63, 50/53

Nonylphénolpolyglycoléther
Teneur (W/W): 3 %
Numéro CAS: 9016-45-9
Symbole(s) de danger: Xn
Phrase(s)-R: 22, 41, 53

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

3. Identification des dangers

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. Premiers secours

Indications générales:
Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Retirer les vêtements souillés. En cas de malaises : Consulter un médecin. Présenter l'emballage, l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité au médecin.

Après inhalation:
Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:
Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:
Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:
eau pulvérisée, brouillard aqueux, dioxyde de carbone, mousse, extincteur à poudre

Risques particuliers:
monoxyde de carbone, acide chlorhydrique anhydre, oxydes d'azote, composé organo-chloré
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Equipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:
Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Oter immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Mesures de protection de l'environnement:
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédés de nettoyage/ramassage:
Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).
Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.
Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer.
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Eliminer conformément aux dispositions locales par combustion ou mise en décharge spéciale.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.

Protection contre l'incendie et l'explosion:
Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible.

Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.
Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:
Durée de stockage: 24 Mois

Protéger des températures supérieures à : 35 °C
Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour durée prolongée.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:
Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à particules type P2 ou FFP2 (efficacité moyenne pour particules solides et liquides, par ex. EN 143, 149).

Protection des mains:
Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:
Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:
Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (DIN-EN 465)

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	suspension
Couleur:	jaune à orange
Valeur du pH:	env. 7.6
Densité:	1.14 - 1.16 g/cm3 (20 °C)

Solubilité dans l'eau: dispersible

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:
35 °C

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits à éviter:
oxydants puissants, alcalis forts

Réactions dangereuses:
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

DL50/par voie orale/rat: 6,400 mg/kg

Données relatives à : pendiméthaline
CL50/par inhalation/rat: *> 6.73 mg/l / 4 h*

Données relatives à : Chlorotoluron
CL50/par inhalation/rat: *> 5.3 mg/l*

DL50/par voie cutanée/rat: > 4,000 mg/kg

Irritation primaire cutanée/lapin: non irritant

Irritations primaires des muqueuses/lapin: non irritant

Sensibilisation/cobaye: non sensibilisant

Indications complémentaires:

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Données relatives à : pendiméthaline
Toxicité vis-à-vis des poissons:
Oncorhynchus mykiss/CL50 (96 h): 0.89 mg/l
Oncorhynchus mykiss/CL50: 0,14 ppm

Données relatives à : Chlorotoluron
Toxicité vis-à-vis des poissons:
Oncorhynchus mykiss/CL50 (96 h): 35 mg/l

Données relatives à : pendiméthaline
Invertébrés aquatiques:
Daphnia magna/CE50 (48 h): 0.977 mg/l
Daphnia magna/CE50: 0,28 ppm

Données relatives à : Chlorotoluron
Invertébrés aquatiques:
Daphnia magna/CL50 (48 h): 67 mg/l

Données relatives à : pendiméthaline
Plantes aquatique(s):
Selenastrum capricornutum/CE50 (72 h): 0.0081 mg/l
algues/CE50: 0.055 ppm

Données relatives à : Chlorotoluron
Plantes aquatique(s):
Scenedesmus subspicatus/CE50 (72 h): 0.024 mg/l

Persistance et dégradabilité

Données sur l'élimination

Evaluation: Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants. Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:
Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3082
	Dénomination du produit	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient: PENDIMÉTHALINE 18%, CHLOROTOLURON 26%)
RID	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3082
	Dénomination du produit	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient: PENDIMÉTHALINE 18%, CHLOROTOLURON 26%)

Transport fluvial intérieur

ADNR	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3082
	Dénomination du produit	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient: PENDIMÉTHALINE 18%, CHLOROTOLURON 26%)

Transport maritime

IMDG/GGVSee	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3082
	Polluant marin	YES
	Dénomination technique exacte	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains PENDIMETHALIN 18%, CHLOROTOLURON 26%)

Transport aérien

OACI/IATA	:	Classe	9
		Groupe d'emballage	III
		Numéro ONU	3082
		Dénomination technique exacte	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains PENDIMETHALIN 18%, CHLOROTOLURON 26%)

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales

Directives UE:

Symbole(s) de danger

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s)-R

R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: pendiméthaline, Chlorotoluron

Le produit contient: pendiméthaline
Peut déclencher des réactions allergiques.

Autres prescriptions

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

16. Autres informations

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 2 sous 'Composants dangereux'.

Xi	Irritant.
N	Dangereux pour l'environnement.
Xn	Nocif.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
22	Nocif en cas d'ingestion.
41	Risque de lésions oculaires graves.
53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduites des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.